

Lettre conjointe à l'appui de la plainte déposée auprès de la Commission européenne le 27 juin 2018 contre le gouvernement de la République italienne

L'incapacité de l'Italie à empêcher l'entrée de Ali Mamluk enfreint le droit de l'Union européenne

Aujourd'hui, le Centre européen des droits constitutionnels et humains (ECCHR) a déposé une plainte auprès de la Commission européenne contre le gouvernement de la République italienne pour avoir enfreint le droit de l'Union en autorisant Ali Mamluk (ou Mamlouk – en arabe علي مملوك), chef du bureau de la sécurité nationale syrienne et ancien chef de la Direction générale des renseignements, d'entrer sur son territoire et de rencontrer le ministre de l'Intérieur Marco Minniti et le chef des services de renseignement italiens Alberto Manenti début 2018. Nous pouvons affirmer que Mamluk occupe une position militaire de haut rang, qu'il est au courant des mesures d'oppression –y compris des mandats d'arrêt arbitraires, des détentions forcées et des interrogatoires sous la torture–, dans le cadre de la répression brutale par le gouvernement syrien de manifestants pacifiques depuis mars 2011.

Ali Mamluk fait l'objet de plusieurs enquêtes en cours dans différents pays, en Europe et au-delà, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le 8 juin 2018, la Cour fédérale de justice allemande a émis un mandat d'arrêt contre Jamil Hassan, chef de la Direction des renseignements de l'armée de l'air syrienne. En tant que supérieur hiérarchique de Hassan, on peut conclure que les enquêtes pour crimes internationaux concernent aussi Ali Mamluk en vertu du principe de la compétence universelle, et que ce dernier est recherché par au moins un État membre de l'Union européenne (UE).

Nous, soussignés, acteurs de la société civile et organisations des droits humains, voués à mettre fin à l'impunité pour les crimes atroces commis en Syrie, exprimons notre soutien à cette plainte.

L'UE a émis des restrictions de voyage contre Mamluk ainsi que le gel de certains de ses avoirs dès le 9 mai 2011, en raison de son implication dans la répression violente des manifestations. La décision du Conseil de l'Europe régissant ces sanctions oblige les Etats membres à prendre « *les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage sur leur territoire des personnes responsables de la répression violente exercée contre la population civile en Syrie* ». La résolution du Parlement européen du 15 mars 2018 sur la situation en Syrie a déclaré que la visite de Ali Mamluk en Italie constituait une « *violation flagrante* » de la décision du Conseil.

La plainte fait valoir, entre autres, que l'Italie a violé le principe de la coopération loyale et sincère (article 4, paragraphe 3, du traité de l'Union européenne) en ne prenant pas les mesures susmentionnées. Les actions des Etats membres mettant en péril la réalisation des objectifs de politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne établis dans les décisions du Conseil relèvent de la compétence de la Cour de Justice au regard de l'article 4, paragraphe 3.

La plainte déposée aujourd'hui fait suite à une série d'interventions juridiques des organisations soussignées, visant à demander des comptes pour les crimes commis en Syrie.

Nous appelons la Commission européenne à engager une procédure formelle contre l'Italie. La plainte signale que les hauts responsables du gouvernement syrien responsables des crimes internationaux depuis mars 2011 doivent être poursuivis, et non lavés de tout soupçon dans l'intérêt de la coopération en matière de renseignement.

Cordialement,

Matt Cannock, Head of Office
Amnesty International Centre for International Justice

Ibrahim al-Kasem, Founding Member
Caesar Files Group

Tatiana Urdaneta-Wittek, Board Member
Center for the Enforcement of Human Rights International

C. Dixon Osburn, Executive Director
The Center for Justice & Accountability

Toby Cadman, Co-Founder and Head of Chambers
Guernica 37 International Justice Chambers

Lotte Leicht, EU Director
Human Rights Watch

Dimitris Christopoulos, President
International Federation for Human Rights

Charlie Loudon, International Legal Adviser
REDRESS

Anwar al-Bunni, Director
Syrian Center for Legal Studies and Research

Mazen Darwish, President
Syrian Center for Media and Freedom of Expression

Fadel Abdul Ghany, Chairperson
Syrian Network for Human Rights

Philip Grant, Director
TRIAL International

Moneef Altaie, Chairman
Urnammu Justice and Human Rights

Husam al-Katlabi, Executive Director
Violations Documentation Center in Syria